

COMMISSION APPLICATION DES RÈGLEMENTS

24 octobre 2013

Membres présents: Daniel FERTIN, Thierry GILBERT, Christian GUILLAUD, Michel NAUDIN, Raymond THILLOU, Daniel TRUCHY, José VIE.

Membre excusés :

Affaire Stade Auxerre 1 - Piedalloues 2 du 13 octobre 2013

Match arrêté à la 49ème minutes

Lecture des rapports et des faits,

M. FOUILLOUX Fabrice capitaine du Stade Auxerre 1 excusé

Audition de M. GAROT Eric, arbitre du match

Audition de M. BEAUDOIR Christophe, dirigeant du Stade Auxerre 1

Audition de M. CHARTIER Dominique, dirigeant et de M. HERVOUET Jacky, capitaine de Piedalloues 2

Décision de la commission:

Le match n'ayant pas eu la durée réglementaire, décide de faire **rejouer le match le dimanche 15 décembre 2013**
(le match ne pourra pas être reporté)

Les sanctions mise à M. BARJOT Didier, CHARTIER Dominique et ASDAA Toufik tous de Piedalloues 2
reste acquise, par conséquent -1 pts au classement pour Piedalloues 2

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Départementale Disciplinaire d'Appel dans les vingt jours (20 jours) ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification.

Le Responsable de la Commission d'Application des
Règlements
Thierry GILBERT